



Bien grandir à Cébazat de 0 à 17 ans

Projet Éducatif Territorial
Septembre 2023 – août 2026

La démarche d'élaboration du PEdT

Une déclinaison locale du cadre réglementaire

Le Code de l'Éducation prévoit dans son article L 555-1 modifié par loi n°2013-595 du 8 juillet 2013 que « *des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial associant notamment aux services et établissements relevant du ministre chargé de l'éducation nationale d'autres administrations, des collectivités territoriales, des associations et des fondations, sans toutefois se substituer aux activités d'enseignement et de formation fixées par l'Etat. (...).* »

La circulaire n°2014-184 du 19 décembre 2014 promeut la généralisation des projets éducatifs territoriaux, de façon à « *proposer à chaque enfant un parcours éducatif cohérent et de qualité avant, pendant et après l'école, pour organiser la complémentarité des temps éducatifs.* »

Périmètre du PEdT de Cébazat :

A partir de ce cadre réglementaire, le PEdT mobilise les ressources du territoire et formalise l'engagement des différents partenaires à se coordonner et assurer l'articulation de leurs interventions sur l'ensemble des temps de vie de l'enfant dans un souci permanent de bien-être de l'enfant, de qualité, de cohérence et de continuité éducative :

- Durée : 3 ans, de septembre 2023 à août 2026
- Territoire : ville de Cébazat
- Périmètre : de 0 à 17 ans.

➤ **Référent élu du projet : Thierry Olivain**

- Fonction : Adjoint au Maire en charge de la Famille l'Education et la Jeunesse
- Téléphone : 04 73 16 30 30

Adresse électronique : thierry.olivain@cebazat.fr

➤ **Référente technique du projet : Marie-Pierre GIRES**

- Fonction : Responsable du Service Enfance Jeunesse
- Téléphone : 04 73 16 30 20

Adresse électronique : marie-pierre.gires@cebazat.fr

Présentation de la commune

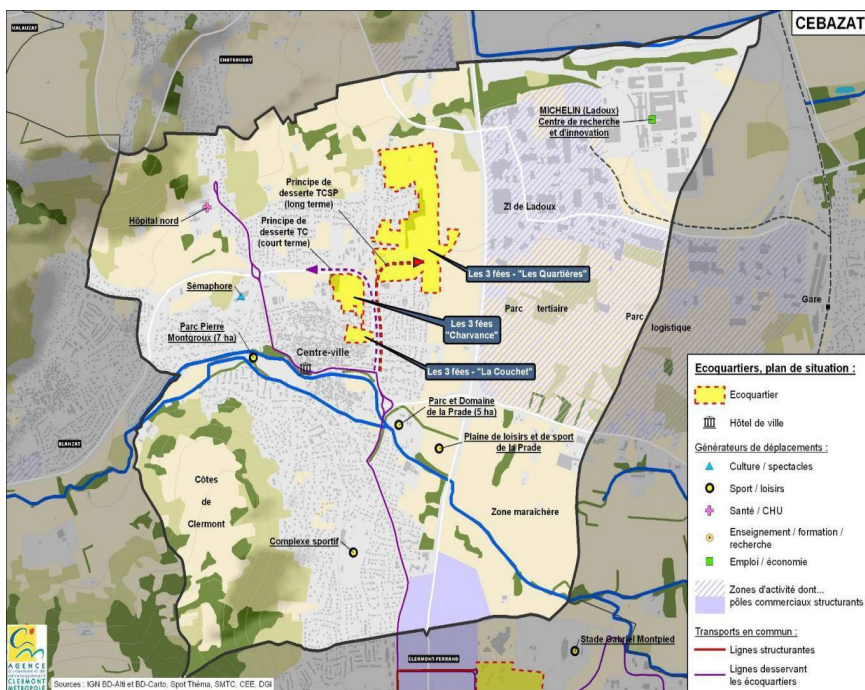
Diagnostic



Située au nord de l'agglomération clermontoise, Cébazat bénéficie d'une situation géographique remarquable entre ville et espaces naturels, volcans d'Auvergne et la plaine de la Limagne.

Ancrée au cœur de la Vallée du Bédard, Cébazat offre à ces 8915 habitants (INSEE) un cadre de vie privilégié et préservé grâce à :

- un patrimoine naturel et bâti qu'elle protège (cours d'eau, centre historique, parcs urbains, ...)
- un dynamisme culturel, sportif et associatif (Sémaphore, 80 associations, des expositions, ...)
- une activité économique dense avec un commerce de proximité actif et des zones d'activités en développement constant



Cébazat s'est développée selon une répartition géographique marquée :

- À l'ouest, les zones d'habitat
- À l'est les activités économiques

Entre les deux, la RD 2009 joue un rôle de barrière « naturelle ».



Statistiques sur les Cébazais scolarisés sur la tranche d'âge

Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2021.

	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	408	283	69,5	70,3	68,6
6 à 10 ans	465	455	97,8	98,7	97,0
11 à 14 ans	354	350	98,9	98,9	98,8
15 à 17 ans	275	272	98,9	98,4	99,3

Effectifs des écoles publiques

Jules-Ferry	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Maternelle	136 (5 classes)	146 (5 classes)	132 (5 classes)	130 (5 classes)	117 (5 classes)	126 (5 classes)	123 (5 classes)
Élémentaire	205 (8 classes)	230 (9 classes)	211 (9 classes)	201 (9 classes)	218 (9 classes)	215 (9 classes)	228 (9 classes)
Total	341	376	342	331	335	341	351

Pierre-et-Marie-Curie	2016/2017	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	2022/2023
Maternelle	101 (4 classes)	116 (4 classes)	128 (5 classes)	134 (5 classes)	134 (5 classes)	125 (5 classes)	134 (5 classes)
Élémentaire	155 (6 classes)	170 (7 classes)	198 (8 classes)	208 (8 classes)	201 (8 classes)	205 (8 classes)	200 (8 classes)
Total	256	286	326	342	335	330	334



Les partenaires de la réussite éducative



Familles

Représentants
des parents
d'élèves

Professionnels
de l'Education
Nationale

Elus et
personnel
municipal

PMI,
CAF
SDJES63
Francas
DSDEN
Dahlir...

Associations

Un territoire bénéficiant de ressources très importantes

Avec des structures spécialisées dans l'accueil des enfants et des jeune

Des structures Petite enfance

- ✓ Multi-accueil, 35 places : 20 places en crèche et 15 places en halte-garderie.
- ✓ Le RPE (mairie.ram@cebazat.fr) regroupe 58 assistantes maternelles, dont actuellement 55 en activité qui offrent 214 places d'accueil. 3 nouvelles agréées sur 2022.
- ✓ Cette année, 6 nouvelles assistantes maternelles ont obtenu leur agrément.
- ✓ La MAM (maison des assistantes maternelles), le petit prince regroupe 4 assistantes maternelles en 2023 (elles étaient 3 en 2022) et accueille jusqu'à 13 enfants.

La socialisation, c'est l'apprentissage de la vie en collectivité avec ses lois et ses règles, en favorisant une séparation progressive et en douceur. Les repères et les limites permettent alors à l'enfant de se situer dans un cadre structurant et rassurant. Ils sont nécessaires à son développement et lui permettent de s'intégrer au groupe. En effet de 0 à 3 ans l'enfant découvre les autres et se construit en tant qu'individu ne faisant pas uniquement partie de sa famille, mais aussi de la société. En collectivité, on partage les repas, le dortoir, les jouets et activités tout en ayant la possibilité de s'isoler et de jouer seul. La socialisation, c'est découvrir la différence et le respect de l'autre.



Le Multi Accueil

La structure multi accueil municipale, Ile aux câlins, est un établissement d'accueil collectif, où les enfants et les parents sont accueillis par une équipe pluridisciplinaire. Le Pôle crèche accueille les enfants de l'âge de 10 semaines à leur scolarisation, quelle que soit la situation familiale, sociale et professionnelle.

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 18h.

Lieu conçu pour les tout-petits, où l'environnement est sécurisant et adaptés à leurs besoins, l'Ile aux câlins, combine l'accueil en halte-garderie (accueil occasionnel) et en crèche (accueil régulier) pour répondre aux besoins des familles.

La structure est fermée 3 semaines en août, la semaine de Noël, la première semaine des vacances de printemps ainsi qu'une semaine par an pour journées pédagogiques et fériées.

Rappel de l'objectif : les missions du multi-accueil l'île aux câlins sont :

- Accueillir sans jugement
- Accompagner par l'écoute et le dialogue avec les familles
- Éduquer, en assurant une sécurité physique et psychique aux enfants, toujours en lien avec les parents.

Les valeurs de l'établissement : bienveillance, tolérance, respect, solidarité, confiance et écoute.

Les objectifs de l'île aux câlins

Objectifs vis-à-vis des enfants :

- Apporter une réponse à leur besoins physiologiques, moteurs et affectifs
- Aménager un espace adapté et sécurisant, avec des jouets variés et suffisamment nombreux
- Ecouter véritablement leurs émotions, quelles qu'elles soient et verbaliser leur ressenti
- Pratiquer une communication non violente, basée sur l'empathie et la coopération
- Savoir poser des limites claires, nécessaires à leur équilibre psycho-affectif

Objectifs vis-à-vis des familles :

- Favoriser une confiance en coéduquant avec elles
- Les intégrer davantage à la vie de la structure
- Les guider au quotidien via le regard des différentes professions au sein de l'équipe.

Le Relais Petite Enfance

Au quotidien, la Ville met en œuvre une politique petite enfance qui cherche à offrir le meilleur accompagnement possible aux familles. L'installation du Relais Petite Enfance témoigne de son engagement envers les plus jeunes et leurs parents, tout comme l'augmentation significative des horaires d'ouverture.

Les parents peuvent solliciter le RPE pour avoir des informations complètes sur l'embauche d'un assistant maternel, et pour échanger sur les modalités d'accueil de leur enfant. Un soutien à la parentalité peut se faire sur ces temps de rendez-vous, lorsque le besoin s'en fait ressentir (appréhension de la séparation parent/enfant, inquiétudes...).

Le RPE s'adresse aussi aux assistantes maternelles de la commune qui bénéficient d'un point d'informations, de halte-jeux et d'un soutien dans leur professionnalisation.

Le RPE c'est :

- ✓ 1 animatrice
- ✓ Horaires d'ouverture
- Halte-jeux pour les assistants maternels les lundis, mardis, jeudis, vendredis de 9 H 30 à 11H 30
- Permanence d'accueil les lundis, mardis, jeudis de 13 H 30 à 17 H
- ✓ Le Relais a plusieurs missions (circulaire de la CNAF n°2017-003 du 26 juillet 2017) :
 - Une mission d'information tant en direction des parents que des professionnels
 - Il offre un cadre de rencontres et d'échanges des pratiques professionnelles
 - Il participe à l'observation des conditions locales de l'accueil du jeune enfant
- ✓ Une lettre info mensuelle pour les assistants maternels

Il regroupe 58 assistantes maternelles, dont actuellement 55 en activité qui offrent 241 places d'accueil.

Les enfants accueillis au Relais bénéficient d'un temps de jeu, découverte et expérimentation adapté à leur âge, dans un cadre collectif, complémentaire à ce qu'ils vivent chez leur assistant maternel. Les parents ne participent pas à ces temps réguliers, cependant, ils sont invités aux temps ponctuels, animés par le Relais.

Le RPE sera bientôt installé dans des locaux plus adaptés. Ce projet, soutenu par la CAF, est en cours de réalisation.

La MAM (maison des assistantes maternelles), le petit prince,

Avec 4 assistantes maternelles, cette structure accueille jusqu'à 13 enfants.

Des établissements scolaires du premier degré

La Ville compte 2 groupes scolaires publics : écoles maternelle et élémentaire Jules Ferry et écoles maternelle et élémentaire Pierre et Marie Curie, auxquels s'ajoute l'école privée Sainte Cécile pour un effectif total de **823 élèves à la rentrée 2022**.

Notre commune ne dispose pas d'établissement d'enseignement secondaire. Les collégiens dépendent du collège Anatole France de Gerzat

Des structures d'accueil des enfants et des jeunes agissant en complémentarité avec l'école

Le restaurant scolaire

Le service de restauration de la Ville, sensible au principe d'alimentation saine et durable, propose des produits de qualité, issus, dans la mesure du possible, de circuits courts, dans les deux restaurants scolaires.

L'équipe veille à assurer le meilleur équilibre entre qualité nutritionnelle, gustative et coût pour les familles.

Les repas sont élaborés sur place par un cuisinier et son équipe avec des produits frais qui privilégient les circuits courts. Les menus équilibrés et variés sont validés par une diététicienne.

Ils sont établis en suivant les recommandations des GEMRCN. La ville, toujours soucieuse d'œuvrer dans des pratiques durables, a décidé de participer volontairement aux expérimentations sur les repas végétariens.

Elle est active pour mettre en œuvre les nouvelles dispositions de la loi Egalim favorisant les approvisionnements raisonnés.

Pour initier les enfants aux diverses saveurs, des repas à thème et produits Bio sont réguliers. L'équipe propose des animations autour de l'alimentation, des produits régionaux avec affichage, jeux

Les régimes liés aux pratiques personnelles sont pris en compte, sans substitution, ou dans la mesure du possible.

Les menus affichés rappellent à chacun, enfants comme parents, les principales recommandations nutritionnelles du Programme National Nutrition Santé.

Un travail est engagé au quotidien concernant le gaspillage, en lien avec les autres services périscolaires/extrascolaires et les projets des écoles (E3D)

L'accueil périscolaire et extrascolaire

L'accueil périscolaire est un temps de transition entre le temps en famille et les temps scolaires.

Il permet de répondre aux besoins des familles en proposant un accueil complémentaire de l'école, le matin avant la classe, lors de la pause méridienne et le soir après l'école.

Au-delà de la garde et de la restauration de l'enfant, il s'agit de créer au travers de l'accueil périscolaire, un environnement permettant à l'enfant de vivre des moments de détente, de convivialité, mais aussi d'éducation et d'apprentissage.

- ✓ Accueil du matin de 7h30 à 8h30 en moyenne 110 enfants accueillis (maternelle et élémentaire).
- ✓ Pause méridienne de 11h30 à 13h30 en moyenne 540 enfants accueillis
- ✓ Accueil du soir de 16h30 à 18h, en moyenne 210 enfants sont accueillis.
- ✓ Mercredi : 70 grands (6-12 ans) et 50 petits (3-6 ans)
- ✓ Petites vacances : 48 grands (6-12 ans) et 40 petits (3-6ans)
- ✓ Vacances d'été : 72 grands (6-12 ans) et 48 petits (3-6 ans)

Les enfants scolarisés sont accueillis **en périscolaire** avant et après la classe ainsi que durant la pause méridienne et le mercredi (cf plan mercredi). Ils sont pris en charge par des animateurs périscolaires qualifiés selon les caractéristiques suivantes :

- ✓ Le matin avant la classe, l'arrivée des enfants se fait de façon échelonnée. Plusieurs espaces leur sont proposés : jeux de sociétés, jeux de ballons, activités manuelles ou bien tout simplement lire discuter ou ne rien faire.
- ✓ Le midi est un temps charnière pour les enfants, c'est un moment où ils expriment leurs émotions, leurs inquiétudes mais c'est également un temps propice aux activités où chaque enfant aura le choix parmi celles-ci. Dans nos écoles, ce temps s'organise en deux services. Les animateurs se chargent de la composition des groupes en fonction des activités proposées, du soutien scolaire et en fonction des envies des enfants. Les enfants sont pris en charge auprès des enseignants dès 11h30 suite à un appel. A 13h20, une transition avec les enseignants est mise en œuvre.
- ✓ Le soir à 16h30, les animateurs font l'appel des enfants dès leur sortie de classe, en lien avec les enseignants. Il est alors proposé un temps de goûter à l'issue duquel l'enfant peut soit faire ses devoirs soit jouer librement (seul ou avec un animateur), ou bien encore participer aux activités proposées. Il est à noter que les familles peuvent venir chercher leur(s) enfant(s) jusqu'à 18h00.
- ✓ Le mercredi de 7h45 à 18h15, avec le choix demi-journée avec ou sans repas et journée complète avec repas (cf plan mercredi)

L'enfant est placé au centre du dispositif de l'accueil périscolaire. Il s'agit de permettre à l'enfant de s'exprimer (agir, ressentir, dire et faire) dans sa singularité tout en respectant le collectif.

Pendant les vacances, les enfants sont accueillis en journée complète avec repas, de 7h45 à 18h15.

Les enfants ont la possibilité de choisir, parmi un large éventail de propositions, leurs activités quotidiennes en fonction de leurs préférences, etc. Ils peuvent aussi choisir « de ne rien faire », et l'organisation mise en place (encadrement, espaces et matériel pour activités « libres » ou repos) permet de répondre à cette attente.

La maison des jeunes : l'Agartha

L'Agartha est une structure municipale pilotée par le Service Enfance-Jeunesse de Cébazat. Elle est animée par et pour les jeunes de 11 à 25 ans et encadrée par une équipe pédagogique diplômée.

Objectif : que les jeunes deviennent des citoyennes et des citoyens critiques, actifs et responsables. Inaugurée le 14 novembre 2018, l'Agartha a évolué très rapidement grâce à une démarche collaborative et participative des jeunes. Contrairement à un centre de loisirs, l'équipe pédagogique n'anime pas mais accompagne les jeunes dans la prise de décision.

Un espace de rencontres et d'échanges

Plus qu'une maison des jeunes, L'Agartha est un carrefour d'information, un espace d'échange, de prise en charge des besoins et des projets des jeunes par les jeunes, un lieu de passage et de progression vers l'autonomie.

Les jeunes qui frappent à la porte de l'Agartha sont accueillis dans un lieu chaleureux, une maison où ils trouvent soutien et entraide ainsi que des moyens pour agir et réaliser leurs idées. C'est un lieu familial où il fait bon venir ; on s'y arrête parfois juste pour dire bonjour en passant ou discuter de tout et de rien.

Un programme réalisé par et pour les jeunes.

Les activités varient selon la demande et les besoins exprimés : sorties ludiques, jeux divers et variés, ateliers de fabrication ou création, de musique, de théâtre, de relaxation et de discussions thématiques portant sur de multiples sujets tels que la sexualité, la toxicomanie, l'alimentation, soirées avec repas communautaire. Tout est décidé et organisé par les jeunes, qui peuvent mener leurs projets, en particulier par le biais d'Associations Temporaires d'Enfants Citoyens

RéGénération XY-Zen,

C'est un espace de rencontres et d'échanges autour de la parentalité où chacun des parents peut s'exprimer, partager son ressenti et ses opinions, sans être jugé.

Organisé à l'Agartha, ce dispositif, financé conjointement avec la CAF dans le cadre du REAAP (Réseau d'accompagnement et d'Aide à la Parentalité) établit un programme annuel basé sur la mise en place d'ateliers répondant aux thématiques soulevées par les parents.

Chaque expérience contribue à rassurer les participants dans leurs attitudes parentales.

Animé par des professionnels, pour les parents, avec :

- Des ateliers sur la parentalité et l'éducation bienveillante,
- Des ateliers de relaxation parents/ ados destinés à apaiser l'ambiance à la maison

La mise en place des accueils a été conçue pour respecter les valeurs et principes suivants, inscrits au projet éducatif des Accueils Collectifs de Mineurs de la ville :

L'Accueil favorise l'épanouissement et le développement personnel de chaque enfant dans une perspective éducative répondant aux besoins d'activités de l'enfant.

L'Accueil prend en compte, pour chacun, le respect des rythmes chrono biologiques. Il facilite l'inclusion de chaque enfant au sein du groupe, dans le respect de sa singularité et de la vie collective.

L'Accueil est un milieu éducatif complémentaire de la vie en famille et de l'école.

L'Accueil aide à l'expression des aspirations des enfants, qui le poussent à une activité spontanée avec des réussites et des échecs. L'enfant est encouragé à trouver des solutions personnelles.

La volonté éducative est permanente, elle vise à donner les moyens à chaque enfant de s'intégrer dans une société solidaire et démocratique en affirmant sa personnalité et en respectant les autres.

L'Accueil facilite l'accès à la socialisation de l'enfant, par la vie collective.

La structure favorise l'autonomie et la responsabilisation progressive de l'enfant. Dans cette optique, la psychologie et le désir d'indépendance de chaque enfant sont pris en considération. La liberté de l'enfant est préservée ainsi que son rythme personnel dans sa prise d'autonomie et de responsabilité.

Tout est mis en œuvre pour permettre à l'enfant de s'exprimer librement et l'équipe se montre présente pour l'accompagner dans ses démarches, le guider et l'encourager dans ses prises d'initiatives, dans ses choix et dans ses réalisations.

Chaque jour d'accueil, un temps d'échange est prévu avec les enfants leur permettant d'exprimer leurs idées et envies en termes de propositions.

Le programme d'activité est adaptable en fonction des envies de l'enfant et le programme des périodes suivantes tient compte de ces échanges.

Une organisation du temps scolaire établie en concertation (dérogatoire, renouvelée pour la période 2023-2026)

	7h30	8h30	11h30	13h30	16h30	18h-18h15
LUNDI	accueil de loisirs	enseignements	accueil de loisirs/repas	enseignements	accueil de loisirs	
MARDI	accueil de loisirs	enseignements	accueil de loisirs/repas	enseignements	accueil de loisirs	
MERCREDI	7h45	Accueil de Loisirs				
JEUDI	accueil de loisirs	enseignements	accueil de loisirs/repas	enseignements	accueil de loisirs	
VENDREDI	accueil de loisirs	enseignements	accueil de loisirs/repas	enseignements	accueil de loisirs	

Un territoire avec d'Autres Atouts et leviers pour la mise en œuvre du PEdT :

Des espaces naturels prenant en compte l'enfant

Les 2 grands parcs de Cébazat sont des espaces verts de loisirs et de balades pour tous, mais aussi des lieux où les enfants peuvent découvrir la faune ou la flore spécifique qui y est présente. Ils sont agrémentés d'espaces de jeux conçus dans une optique de socialisation.

Le parc Pierre-Montgroux dispose d'espaces de jeux pour les enfants. Il est ouvert tous les jours de la semaine. Depuis 2013, il dispose d'une extension avec une vue imprenable sur le puy de Dôme, un bassin peu profond, des pontons et passerelles sur l'eau, des pas japonais à travers des espaces humides et végétalisés, un labyrinthe éducatif en bambous, des observatoires pour admirer les oiseaux, un espace réservé pour des espèces de canards protégées



La Ville continue à préserver et conforter cet espace de socialisation.

Le parc Pierre-Montgroux accueille aussi le rucher municipal et des hôtels à insectes où des animations de sensibilisation de la faune auprès du public, et notamment des écoles, sont régulièrement menées.

Le RPE dispose depuis 2017 d'un espace potager pour éveiller les plus jeunes, situé dans les espaces du parc. Le potager est amélioré chaque année. Régulièrement, les plants sont offerts par les maraichers locaux dans le cadre d'un partenariat toujours plus riche



Le domaine de la Prade, qui se situe à l'entrée de la commune, comprend une demeure bourgeoise nommée « le château de la Prade » et des dépendances. En 2006, la municipalité décide de se porter acquéreur de ce bien, pour en faire un espace de vie à destination des Cébazais. Les points d'intérêt du domaine sont nombreux : des espaces de promenades calmes et ombragés, un corps de ferme traditionnel, des arbres centenaires et des essences remarquables, des hôtels de la biodiversité...



Le domaine de la Prade est ouvert au public les samedis, dimanches et jours fériés. Du lundi au vendredi, son accès est réservé aux séminaires d'entreprises accueillis dans le cadre du service municipal Cébazat Evènements.

Pendant les vacances, il est également régulièrement fréquenté par les services (accueil de loisirs et maison des jeunes), qui y organisent des activités pour et avec les enfants.

Une partie des bâtiments est toujours en rénovation, tandis qu'une autre partie a été rénovée pour devenir la maison des associations. Cette rénovation a servi de base pour construire la salle des Fêtes, une structure municipale principalement destinée à accueillir des manifestations familiales mais occasionnellement, des évènements associatifs et d'entreprises.



Les carrés potagers scolaires construits par les services de la ville et organisés par des enseignantes des écoles permettent une approche éducative et pédagogique du potager où les herbes aromatiques voisinent avec tomates, courges et autres plantes.

Le city parc ou « la Couchet » est un espace multisports situé en centre-ville qui permet une pratique urbaine de basket-ball, hand-ball, volley-ball, football et tennis et tennis de table. Il est complété par un espace de jeux enfants pour les 6-12 ans.

Un projet de refonte de cet espace est en cours. La nouvelle structure reprendra les activités sportives actuelles, mais intégrera aussi un espace dédié pour la pratique des sports urbains libres. Ce projet est en cours de finalisation. Il a été établi en concertation avec les élus du Conseil Municipal des Enfants, en collaboration avec les élus et services de la Ville

Une offre culturelle et artistique variée

Dans le cadre de sa politique culturelle visant à assurer la promotion de l'art dans tous ses états auprès de tous, la Ville de Cébazat :

✓ accueille depuis 1983 de nombreux artistes plasticiens dans le cadre de sa **saïson des expositions**, de mars à octobre, artistes ou collectifs d'artistes exposent ainsi leurs dernières créations au sein d'un espace dédié, la Maison des expositions (dans le parc Pierre Montgroux). Bien entendu l'accès à ces expositions est **gratuit** et les **artistes sont toujours présents** pour échanger avec la population et expliquer leur démarche artistique.

✓ **L'école de musique** intercommunale de la Vallée du Bédât offre une grille tarifaire adaptée au nombre de pratiques musicales et dégressive en fonction du nombre de membres de la famille inscrits. Elle propose aussi une location d'instrument permettant aux enfants de

débuter une pratique, sans les difficultés liées à l'achat immédiat d'un instrument. Par ailleurs, elle organise différents concerts au Sémaphore, hors les murs, dans les quartiers, à l'école, etc., bien entendu **toujours gratuits**.

✓ **Le Sémaphore** : pour démocratiser, à notre échelle, l'accès au spectacle vivant, le Conseil Municipal délibère chaque année pour proposer une tarification adaptée aux différentes typologies de population : scolaire, famille, **solidaire** ... Ainsi la saison culturelle et le festival s'ouvrent à un plus large public.

Lors du festival Sémaphore en chanson, des mini concerts ont lieu dans différents lieux de la Ville pour amener la culture vers des publics différents



Avec **gratuites**, la première avec un film pour toute la famille et la seconde dédiée aux plus jeunes avec un film d'animation. **la ville propose, l'été, 2 séances de cinéma en plein air**

✓ **C'Junior, la culture à la portée des jeunes**

Cébazat, ville de culture lance son programme « C'Junior », pour favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre. Il s'agit d'actions culturelles destinées aux jeunes cébazais, de 3 à 18 ans, qui ont pour objectif de stimuler la curiosité et la créativité des jeunes, d'aiguiser leur imagination et leur sens critique et de leur faire découvrir des horizons artistiques divers. Un véritable éveil à la culture ! Ces actions gratuites se présenteront sous différentes formes ; des rencontres, des spectacles, des initiations, des ateliers artistiques en lien avec les expositions...

Dans le cadre de la "C'Junior", la ville a notamment organisé un après-midi intitulé "ciné-goûter" pour les enfants avec une séance cinéma suivie d'un goûter. L'objectif est de faire découvrir aux plus jeunes, et en dehors du cadre scolaire, le cinéma en proposant à Sémaphore 2 séances cinématographiques. La 1ère en milieu d'après-midi pour les 3-6 ans suivie d'un goûter et la 2ème sur la fin d'après-midi pour les 6-9 ans.

Une offre sportive importante

Avec deux complexes sportifs, un espace multisports, 80 associations, un service municipal dédié... Cébazat est une commune animée, qui bénéficie d'une vie associative importante et de structures adaptées :

- Le gymnase Jean ZAY : une salle multisports, 2 salles de 151 et 213m²
- 4 courts de tennis extérieurs et 1 intérieur
- Le stade J- Bellime : plusieurs terrains de foot, une piste d'athlétisme et un boulodrome.
- Le complexe de la Prade : 3 terrains de foot et 2 salles dédiées à la danse et au bien-être.
- L'espace multisports la Couchet : structure pour la pratique urbaine du basket-ball, du hand-ball, du volley-ball et un pôle tennis de table

Ces équipements mis à disposition, ainsi que des subventions d'aide au fonctionnement, permettent aux nombreuses associations de la ville de proposer une offre diversifiée en direction des enfants et des jeunes.

Des partenariats avec les associations sont établis pour permettre la mise en place d'activités sportives dans les écoles.

Ainsi, des interventions régulières sont programmées avec l'aide des partenaires (ex : volley avec l'aide d'un professionnel diplômé/amicale laïque).

Les cycles piscines (du CP au CM2) et patinoire (cycle3) en partenariat avec Clermont Auvergne Métropole, sont pris intégralement en charge pour initier l'ensemble des élèves à ces activités.

Un accès à l'information dès le plus jeune âge

Le p'tit Pri Mat Dès le plus jeune âge il est important de ne pas créer une barrière pour l'accès aux services et à l'information afin de ne pas décourager les populations les moins en contact avec l'administration et/ou plus défavorisées. Ainsi depuis 2016 la ville offre à tous les écoliers 3 fois par an, un journal qui leur est destiné : le p'tit pri mat'. Pour les initier à la vie de la cité et accompagner leurs parents.



Des Besoins particuliers identifiés :

Les effectifs scolaires/périscolaires/extrascolaires ont fortement augmenté dans les dernières années.

Les publics accueillis se sont diversifiés (familles allophones, enfants porteurs de handicap, familles en difficultés).

La Ville a la spécificité d'accueillir un CADA, dont les enfants fréquentent les structures.

Les structures et services doivent donc en permanence s'adapter à ces nouveaux besoins.

Il n'y a pas de collège ni de Lycée sur le territoire de la Commune. Il est donc important, au niveau de ce PEdT, d'envisager le volet jeunesse dans le cadre de cette contrainte (nécessité d'un travail avec les établissements de secteur notamment).

Pour l'instant il n'y a pas de structure dédiée spécifique à l'accueil de loisirs sur le territoire. Celui-ci, y compris mercredis et vacances, est donc installé dans les locaux scolaires, peu adaptés aux loisirs (projet en cours)

Les objectifs du PEdT 2023-2026 :

Des valeurs partagées

Depuis la mise en place du premier PEdT, les différentes concertations ont fait émerger un socle de valeurs communes et des grands principes symbolisant l'engagement de chacun pour définir et favoriser la réussite éducative. Ces différents éléments sont conformes à la convention internationale des droits de l'enfant de 1989.

- Réduire les inégalités sociales et territoriales, en valorisant les compétences des enfants.
- Mobiliser et fédérer les enfants, les jeunes, les familles et tous les acteurs éducatifs pour coconstruire les conditions de la réussite éducative.
- Favoriser l'ouverture sur le monde.
- Apprendre à vivre ensemble.
- Développer la bienveillance.
- Initier le parcours citoyen et éco citoyen.
- Encourager la réussite scolaire
- Garantir à chaque enfant, dans le respect de sa singularité et de son identité, une place essentielle.
- Permettre à chaque enfant de construire son parcours vers l'autonomie grâce à une offre éducative de qualité.

Depuis 2019, la Ville de Cébazat a obtenu le titre « Ville Amie des Enfants ».

Elle a souhaité poursuivre son partenariat avec UNICEF France et obtenir à nouveau ce titre pour le présent mandat.

Renouvelé pour la période 2020-2026, ce titre est le symbole de l'engagement de celle-ci à mettre l'enfant au cœur de ses préoccupations.

Ce titre repose sur les engagements suivants, communs à toutes les villes du réseau :

- le bien-être de chaque enfant et chaque jeune
- la lutte contre l'exclusion, la discrimination et pour l'équité
- un parcours éducatif de qualité
- la participation et l'engagement de chaque enfant et chaque jeune
- le partenariat avec UNICEF France

Cet engagement vise à élaborer une vision commune et partagée de la place de l'enfant dans la Ville en collaboration avec l'ensemble des élus, des partenaires, des agents de la collectivité et des habitants du territoire

Les objectifs de ce PEdT 2023-2026 sont pleinement inscrits dans le cadre de cet engagement.

1

Créer/maintenir les conditions d'accueil au service d'une ambition éducative de qualité

- Mettre en place une sectorisation scolaire de nature à rétablir progressivement un équilibre entre les effectifs des écoles, afin de garantir des conditions d'accueil satisfaisantes pour tous

L'évolution démographique de la Ville ces dernières années a peu à peu engendré un déséquilibre dans les effectifs des écoles, malgré la construction et l'ouverture de classes supplémentaires dans le groupe scolaire Pierre et Marie Curie.

Afin de maintenir les bonnes conditions de scolarisation des enfants dans les écoles de la ville, le Conseil Municipal a décidé de mettre en place une sectorisation. Le travail réalisé en partenariat avec l'Education Nationale, associant également les parents d'élèves élus, a permis de proposer cette sectorisation mise en œuvre dès la rentrée 2023-2024.

Le suivi des résultats de cette sectorisation devra être assuré pour permettre de maintenir les bonnes conditions d'accueil à la fois dans le cadre des écoles, mais également des services périscolaires qui y sont associés.

- Maintenir une offre péri et extrascolaire de qualité, dans le champ des Accueils Collectifs de Mineurs déclarés (normes d'encadrement, projet pédagogique au service des valeurs inscrites au projet éducatif de la structure...)

Déclarer les accueils périscolaires (matin midi et soir) dans le cadre des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM) n'est pas obligatoire pour les villes, qui peuvent faire le choix de les organiser en simple « garderies ». En faisant ce choix de la déclaration, la commune affirme sa volonté d'offrir aux familles de la Ville des services de qualité, répondant à un cahier des charges très contraignant tant au niveau de la qualité des structures ; de leurs projets éducatif et pédagogique, que de l'encadrement (taux d'encadrement et formation du personnel obligatoires). Maintenir cette ambition éducative dans tous les temps de l'enfant est ainsi un objectif affirmé de ce PEdT.

- Construire un centre de loisirs dédié à l'accueil extrascolaire, à l'accueil des mercredis et à l'accueil périscolaires des écoles Jules Ferry, réunissant toutes les caractéristiques attendues

Accueilli pour l'instant dans les locaux des écoles, l'Accueil de Loisirs, même s'il répond à toutes les obligations règlementaires, ne permet pas aux enfants d'évoluer dans un environnement différent et des plus adaptés en dehors des temps de classe. La Ville a donc, avec le soutien de ses partenaires, entamé la construction d'un Accueil de Loisirs qui réunira de meilleures conditions pour permettre aux enfants d'évoluer dans un cadre adapté.



2

Favoriser la réussite éducative, l'éveil et l'épanouissement des enfants, en mobilisant en particulier la diversité et la richesse des ressources du territoire

La réussite éducative commence dès la petite enfance et doit permettre à chaque enfant de devenir un citoyen libre de ses choix, autonome et solidaire. L'ensemble de nos actions s'attache à développer les ressources propres à chaque enfant pour favoriser son épanouissement et son éveil dans toutes les composantes du temps de l'enfant.

- Dans le temps scolaire...
 - De nombreux projets sont menés dans les écoles, dans le temps scolaire, afin de favoriser l'accès à la culture, aux sports pour tous les enfants, en faisant appel aux ressources du territoire.

Orchestre à l'École

Depuis 2010, la Ville et l'école de musique ont créé un partenariat avec l'école Jules-Ferry et l'académie de Clermont-Ferrand pour porter collectivement un projet pédagogique « **l'orchestre à l'école** ».

La création de cet orchestre permet à des élèves de découvrir sur 2 ans la pratique instrumentale et surtout collective.

Ce projet s'articule autour de plusieurs objectifs :

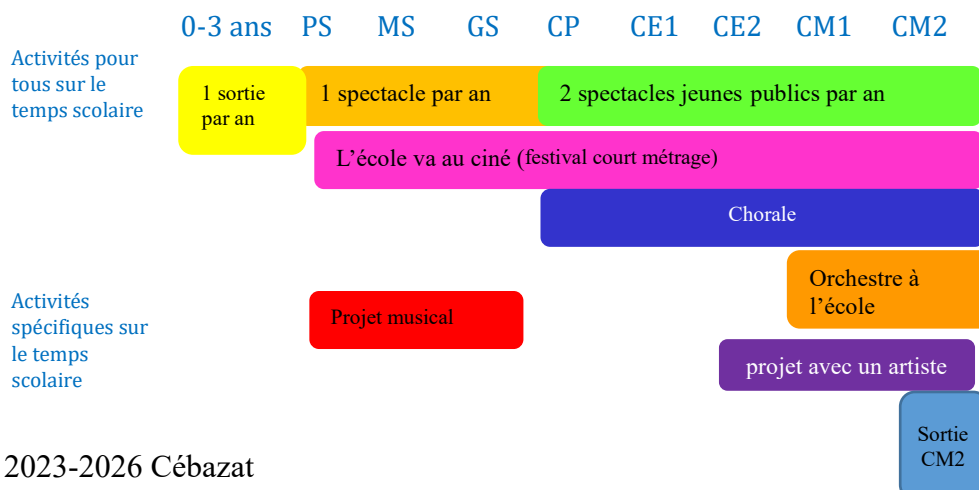
- ✓ acquérir une culture artistique,
- ✓ prendre confiance,
- ✓ faire partie d'un groupe,
- ✓ favoriser la continuité des apprentissages,
- ✓ renforcer les liens école-famille.

Créer un ensemble instrumental à l'échelle d'une classe prouve que la musique peut être pratiquée par chaque enfant. De plus c'est un extraordinaire outil d'autonomie, de socialisation et de réussite scolaire.

Autres exemples : le partenariat avec la Ligue de Protection des Oiseaux et l'installation de nichoirs connectés dans les écoles, suivis quotidiennement par les enfants. La création d'un sentier de découverte éco sonore par l'école Jules Ferry permet, outre sa vocation éducative et écologique, aux enfants de s'approprier l'espace environnant.

Une offre culturelle et artistique variée adaptée aux scolaires

Des projets sont créés régulièrement pour offrir aux enfants, dans le cadre scolaire, des interventions d'artistes et leur permettre de voir des spectacles ou de participer à des projets



- La Ville apporte également son soutien aux projets des écoles par le biais notamment de subventions, qui permettent d'enrichir encore la scolarité des enfants.

Chaque école publique dispose de moyens permettant aux enseignants de développer des projets en lien avec leur projet d'école, et concourant à l'épanouissement des enfants (ex : sorties scolaires, séjours, venue d'intervenants spécialisés, ...)

- La mise à disposition des écoles de moyens matériels concourant à la réussite éducative est régulière.

La Ville a décidé d'équiper progressivement l'ensemble de ses écoles pour :

Faire de l'outil informatique un outil pédagogique efficace afin de donner aux élèves une culture numérique,

Lutter contre la fracture numérique et permettre à tous les élèves de s'intégrer dans la société contemporaine, quelles que soient leurs difficultés

Favoriser la réussite scolaire pour les publics d'élèves vivant dans des familles au sein desquelles la culture de l'écrit est peu présente.

- Au-delà du temps scolaire, cette ambition est maintenue sur tous les temps de loisirs

La Ville met en œuvre un programme riche et varié d'activités adaptées en fonction de l'âge et des besoins des enfants dans le respect de leur rythme de vie.

Sources d'ouverture, de créativité, d'apprentissage, les loisirs sont des temps éducatifs à part entière qui favorisent l'éveil et l'épanouissement. Voilà pourquoi la Ville de Cébazat développe une offre de loisirs de qualité adaptée aux enfants et aux besoins des familles.

Au-delà de la pure pratique des activités, l'ensemble des intervenants se mobilise pour qu'elles soient des facteurs d'émancipation, d'éducation et de cohésion sociale. Cet axe se décline dans les projets pédagogiques des accueils du périscolaire et de l'extrascolaire, ainsi que dans ceux des services de la petite enfance et de la maison des jeunes « agartha », dans la continuité et/ou la complémentarité du temps scolaire.

Dans le cadre de cet objectif la Ville a pour objectif constant de :

- Créer des passerelles entre les services péri et extrascolaire et les ressources du territoire :
- Développer les séances de découverte, dans le cadre des services périscolaires et extrascolaires, proposées par le tissu associatif local
- Redéployer les activités « hors les murs de l'école » à la redécouverte des ressources naturelles, culturelles et sportives du territoire



3

Insister sur la notion de « continuité éducative » dans tous les temps de l'enfant

- **Au travers des années...**

Retravailler les passerelles entre les différentes structures accueillant l'enfant successivement

- Rétablir les passerelles entre la crèche, le RPE, l'école et le collège, pour une transition douce

Pour assurer la conduite éducative et permettre à l'enfant d'évoluer dans un cadre sécurisant, la mise en place de « temps passerelles » est établie en programmant des activités communes et régulières et des temps de découverte.

Ces temps existent sous différentes formes : activités crèche/école, accompagnement des parents depuis la crèche, le RPE dans les démarches d'inscription scolaire, visite/activités communes de l'école élémentaire effectuée en grande section, soutien aux visites du collège des cm2 des écoles de la ville en fin d'année...

- Rétablir les passerelles entre les différents accueils des enfants, depuis la petite enfance, l'accueil des 3 à 11 ans et l'accueil jeunes

Mise en place d'activités communes entre les plus grands enfants accueillis dans les structures petite enfance et les plus jeunes des accueils de loisirs

Reprise de l'alternance dans la participation des animateurs jeunes aux accueil périscolaires pour permettre une connaissance mutuelle favorisant cette transition

Mettre en œuvre de nouvelles activités en commun entre le périscolaire, l'Agartha et nos partenaires, en particulier pour les enfants de CM1-CM2 (exemple : travail autour de la domotique envisagé dès la rentrée)

- Renforcer la continuité éducative en direction des adolescents en maintenant les projets tels que Trina Orchestra

Ce projet initié par les comités de jumelage et mis en œuvre par les écoles de musique des 3 villes est né en 2011. L'idée est de réunir, sur un cycle de 4 ans (une saison de 3 épisodes et un « best of »), des jeunes musiciens pour travailler un programme d'orchestre et le présenter dans la ville hôte qui change chaque année

Depuis 2011 ce projet financé par la municipalité est porté par les élus et les agents de l'école de musique. A travers ce programme et par le biais de la rencontre et de la construction d'un projet musical transfrontalier, non seulement les jeunes repoussent leurs limites artistiques mais surtout promeuvent une culture européenne.

- **Entre les temps de l'enfant...**

- Retravailler les temps de transitions entre animateurs, enseignants et famille, afin de favoriser les échanges, pour favoriser la continuité éducative

Les transitions enseignants/agents sont réalisées sur la base des listings de réservation des services et des indications complémentaires apportées par les familles (cahier de liaison...). Les informations sont transmises à ce moment (fait marquant dans la matinée pouvant impacter le temps méridien, problème accueil du matin à signaler à l'enseignant...).

La transition services périscolaires/famille s'effectue sur la base des autorisations délivrées par les responsables légaux. Ce temps est un moment d'échange privilégié avec les familles.

Depuis la crise sanitaire et ces contraintes, les temps de transition ne sont plus aussi riches que ce qui serait souhaité. Les transitions devront donc être retravaillées.

- Poursuivre les échanges entre animateurs/enseignants pour mettre en cohérence les postures éducatives,

Les écoles et accueils partagent pour beaucoup les mêmes lieux, et leur articulation dans le temps nécessite une mise en adéquation des postures éducatives. Sans remettre en question les spécificités de chacun des temps de l'enfant, un certain nombre de postures doivent être précisées conjointement, pour permettre à l'enfant d'évoluer dans un cadre sécurisant.

- Créer une articulation entre les projets d'école, les projets pédagogiques des structures

Afin d'accroître la continuité éducative, une recherche de liens sera établie entre les projets d'école et les projets pédagogiques des accueils, en particulier périscolaire. Les échanges autour de ces projets seront favorisés, avec l'ambition, à chaque fois que possible, d'établir de passerelles, tout en respectant les compétences de chacun.

- Accompagner les familles par une communication facilitée et le maintien des ateliers mis en œuvre dans le cadre du REAAP

Poursuivre les actions d'accompagnement à la parentalité menées à l'agatha, au RPE et dans le cadre du CLAS soutenu par la Ville.

Améliorer encore la communication avec les familles, tant par l'amélioration des usages dématérialisés (portail famille, mail, ...) que par le renforcement des temps et espaces de rencontres permettant une amélioration du lien.

4

Permettre un accès de tous les enfants

La non-discrimination et l'égalité d'accès aux services sont des enjeux au cœur des politiques Cébazaires pour les enfants et les familles. La Ville est également attentive pour accompagner les publics les plus fragilisés vers un accès à la culture, à l'art et au sport.

- Maintenir une politique tarifaire facilitant l'accès aux services

Les accueils de loisirs (temps du matin et du soir, pause méridienne, mercredi et vacances)

La Ville met en œuvre un programme riche et varié d'activités adaptées en fonction de l'âge et des besoins des enfants dans le respect de leur rythme de vie. Toutes ces initiatives invitent à la participation des enfants et encouragent la mixité sociale par des tarifs modulés en fonction du quotient familial.

Remarques :

✓ Concernant la tarification de l'Accueil de Loisirs des vacances, une sortie minimum est prévue par semaine, sans aucun complément financier demandé aux familles, pour permettre à tous les enfants de participer.

- ✓ En période scolaire pour répondre au mieux aux besoins des familles, de nombreuses possibilités d'accueil sont proposées : journée ou demi-journée avec ou sans repas.
- ✓ Depuis 2014 le prix du repas au restaurant scolaire a été abaissé à plusieurs reprises jusqu'à la création, depuis la rentrée scolaire 2021-2022, d'un barème seuil permettant aux familles les plus en difficulté de bénéficier d'un accueil méridien (repas + activités) au tarif de 1€. Cette tarification solidaire a été étendue à tous les enfants domiciliés hors commune pour les services de la pause méridienne dès la rentrée 2022.

La Ville encourage la mixité sociale par des tarifs modulés en fonction du quotient familial.

A l'Agartha, la cotisation est symbolique : 1€/mois pour les Cébazais (1,50€/mois pour les extérieurs). Concernant les sorties, la municipalité prend en charge 50% du montant pour les Cébazais. Pour permettre à chaque jeune de bénéficier des sorties, l'équipe du service enfance jeunesse travaille avec le CCAS à la mise en place d'une prise en charge par le CCAS, de la part restant due par les familles pour lesquelles cela s'avérerait difficile ou impossible.

- **Veiller à une Inclusion scolaire et extrascolaire de qualité – prise en compte du handicap**

Construire une ville accessible, accueillante ouverte à tous est une priorité pour la ville de Cézabat. La mobilisation y est par conséquent importante.

Chaque année l'ACM, les écoles et l'Agartha sensibilisent les enfants au handicap. Des rencontres avec des associations sont organisées. Les enfants peuvent ainsi échanger avec les intervenants de l'association, poser toutes leurs questions sur le handicap et sur les obstacles du quotidien, mais aussi pratiquer des jeux de ballons en fauteuil, permettant aux jeunes de mieux appréhender le handicap et de le démystifier.

Des partenariats sont mis en place avec le DAHLIR et la MDPH, permettant d'accueillir des enfants porteurs de handicaps au Centre de loisirs dans de meilleures conditions. Un projet particulier d'accueil est mis en place avec la famille et les partenaires rassemblés autour de l'enfant, pour une inclusion facilitée.

Aidée par les Fonds du DALHIR et la Caisse d'Allocations Familiales, la Ville peut être amenée dans ce contexte à recruter directement un animateur supplémentaire dédié à un enfant, chargé de l'accompagner dans les temps d'accueil.

Cézabat est dotée d'une unité locale d'inclusion scolaire et accueille, dans tous ses établissements, de plus en plus d'enfants porteurs de handicaps. Les enfants de toutes les écoles sont ainsi sensibilisés, au quotidien, au handicap et apprennent à vivre, jouer et apprendre ensemble, dans le respect des uns et autres. Des projets sont menés, conjointement entre les enseignants et les agents des services périscolaires, pour faciliter l'inclusion sur tous les temps de l'enfant.

Dans le cadre de cet objectif, la ville a pour objectifs plus spécifiques de :

- Poursuivre les efforts de formation des animateurs, ATSEM et agents d'encadrement concernant l'accueil des enfants en situation de handicap dans les services péri et extrascolaires (formation cnfpt et sensibilisation DAHLIR, appropriation d'outils notamment)
- Poursuivre le travail engagé sur l'élaboration livret d'accueil permettant de faciliter l'inclusion, pour mieux accueillir les enfants porteurs de handicap dans le cadre des différents accueils proposés (petite enfance, périscolaire, extrascolaire...)

- Etablir un mode de fonctionnement Education Nationale/services/structures petite enfance/enfance/jeunesse, permettant d'optimiser l'accueil de la famille et de l'enfant porteur de handicap (communication des informations, création de passerelles particulières, établissement du projet d'accueil global de l'enfant...) sur tous les temps de son accueil



5

Développer le lien social et la citoyenneté

L'éducation à la citoyenneté est une des priorités et un enjeu fondamental pour l'école, mais elle est, aussi une responsabilité collective. Le PEdT est un support idéal donnant corps et contenu à l'apprentissage de la citoyenneté et du bien vivre ensemble. Accompagner dès le plus jeune âge le lien social dans un cadre laïc permet à chaque enfant de participer à la vie démocratique en exerçant ses droits et ses devoirs.

Renforcer la participation des enfants et des jeunes à la définition et l'évaluation de la politique éducative en leur donnant une place réelle de participation est un objectif au quotidien, car il est nécessaire de rendre les enfants acteurs de leurs choix et de leurs apprentissages.

Plus largement, les actions transversales mises en œuvre constituent une ouverture sur le monde et les enjeux de la société, sur la capacité à reconnaître et accepter la différence. Elles sont un facteur clé de prévention de toute forme de discrimination.

Outre l'engagement quotidien mis en œuvre dans cet objectif par les encadrants de toutes les structures de la ville, plusieurs objectifs/actions seront particulièrement visés dans le cadre de ce PEdT :

- **Soutenir le conseil municipal d'enfants CME**

Le CME a été créé afin de favoriser la participation citoyenne dès le plus jeune âge et l'apprentissage de la démocratie. Les élèves de CE2 à CM2, des trois écoles, ont élu les camarades de CM1 et CM2 qui les représentent pendant deux ans.

Les candidats ont mené campagne au sein de leur établissement scolaire, affichant leurs idées et projets pour les enfants, la ville. Les élections se sont déroulées au sein de chaque école et comme pour les adultes, les votants se sont rendus dans l'isoloir, ont mis sous enveloppe le bulletin de leur candidat préféré, puis l'ont déposé dans l'urne et ont signé la feuille d'émargement.

Les 14 élus (7 garçons et 7 filles) se réunissent régulièrement afin de proposer des idées sur les thèmes de la solidarité, la culture et les festivités et l'environnement.

Ce Conseil Municipal d'Enfants remplit un triple rôle :

- Être à l'écoute des idées et propositions des enfants et les représenter,
- Proposer et réaliser des projets utiles à tous tant à l'échelle des écoles que de la commune,
- Transmettre directement les souhaits et observations des enfants aux institutions scolaires, ainsi qu'aux membres du Conseil Municipal.

● Créer et mettre en œuvre le « Passeport du Civisme »

Suite à la demande des écoles, la Ville a décidé d'adhérer à l'association pour construire un « Passeport du civisme ».

Il suit l'enfant tout au long de sa scolarité.

Il se décline en plusieurs piliers :

- cinq piliers obligatoires : Mémoire, Solidarité/lien intergénérationnel, Histoire/Patrimoine, Protection des citoyens et Préservation de l'environnement ;

- des piliers facultatifs, dont l'initiative revient à la commune (santé, traditions populaires, permis vélo, permis Internet...).

Chaque pilier se traduit par une ou plusieurs actions concrètes.

Les actions sont d'ordre individuel (à faire sur le temps libre de l'élève) ou collectif (à faire en classe) ; le passeport doit comprendre un panachage d'actions individuelles et d'actions collectives.

● Mettre en place un BAFA Citoyen

Un BAFA citoyen va être mis en place par la Ville et les FRANCAS. Il permettra aux jeunes du territoire de bénéficier de la gratuité de la formation BAFA, en échange d'une implication citoyenne. Chaque jeune retenu devra, outre la réalisation de son stage pratique dans le cadre de l'accueil de loisirs, effectuer 30h de bénévolat dans le cadre d'une association ou structure à vocation sociale et solidaire de la ville.

● Soutenir les initiatives des jeunes qui s'engagent dans les ATEC

L'Agartha offre aux jeunes la possibilité de prendre des responsabilités et de s'engager via les ATEC -Association Temporaire d'Enfants Citoyens-, dans des projets d'activités culturelles, éducatives et sportives, de sensibilisation, d'information et de promotion de la santé qui les intéressent.

Accompagnée par les animateurs, l'ATEC permet en premier lieu de faire prendre conscience aux enfants et aux adolescent(e)s de leurs droits inscrits et définis dans la Convention internationale des droits de l'enfant



STRUCTURE DE PILOTAGE :

Composition de la structure de pilotage :

* voir annexe

Modalités de fonctionnement :

Le Projet Educatif de Territoire est un sujet d'échanges réguliers pour la municipalité et ses partenaires au sein de différents espaces de concertation, ce qui permet de l'enrichir au fil des mois. En effet, le PEdT n'est figé ni dans sa déclinaison concrète des orientations éducatives, ni dans sa mise en œuvre. L'application du PEdT prend des formes variées au fil du temps, selon l'apport des membres de la communauté éducative de Cébazat.

- **La concertation dans les écoles**

Les conseils d'école sont réunis trois fois par an par le directeur de l'école. Les enseignants, les représentants élus des parents d'élèves, le représentant de la municipalité, en sont membres de droit. Les services municipaux peuvent parfois être présents, notamment les agents travaillant auprès des enfants comme par exemple des Atsem ou des animateurs intervenant en périscolaire. Ces instances sont des espaces d'échanges sur la vie de l'école, qui peuvent être concernées par l'ensemble des thématiques du PEdT.

Les réunions par site, formelles ou rencontres quotidiennes informelles, sont mises en place très régulièrement. Elles rassemblent, par groupe scolaire, par école, ou par activité, les personnes qui travaillent auprès des enfants (Atsem, directrice de l'école, agent d'entretien, agent de restauration, animateur, intervenants...), de façon à échanger sur leur fonctionnement au quotidien. Elles favorisent la coordination du travail et donc la cohérence de la journée des enfants. Elles s'inscrivent pleinement dans les modalités de suivi du PEdT.

- **Lors de réunions thématiques**

La municipalité peut proposer de mettre en place des groupes de travail thématiques, dont la liste des participants s'adapte aux nécessités de la problématique en lien direct avec les modalités de suivi du PEdT. (Derniers ex récents : « mise en place d'une sectorisation » ou encore « mise en place d'un passeport du civisme »)

- **Lors d'instance annuelle : le comité de pilotage du PEdT**

Prévu par le Code de l'Education, le comité de pilotage du PEdT est un comité partenarial élargi. Il se réunit sous la présidence du Maire au moins une fois par an. Il fait le bilan des projets ou actions engagés dans l'année et donne les orientations de l'année suivante. Il réunit des représentants de l'Etat (Education nationale, Préfecture, Caisse d'allocations familiales), des associations partenaires, des services municipaux.

COMMUNICATION

Le PEdT est communiqué aux familles :

Site de la ville, portail familles, et consultable dans les services

Le projet éducatif est communiqué aux familles

Site de la ville, portail familles, et consultable dans les accueils de loisirs et en mairie

EVALUATION DU PROJET

➤ **Démarches mise en place pour l'évaluation du PEdT**

Evaluation par le biais des échanges réguliers évoqués plus haut, et au final par le comité de pilotage

➤ **Les acteurs associés dans le cadre de cette évaluation**

x les enseignant·e·s

x les animateur·rice·s

x les personnels techniques

x les enfants

x les ATSEM

x les intervenant·e·s extérieur·e·s

x les familles

x les élu·e·s

x les représentants des parents élus

Date de dépôt du projet :

Annexe : Liste des membres du comité de pilotage

(source: "Dossier de présentation du Projet Éducatif Territorial 2020-2023" de la Manche)

Membres	Fréquence de participation			
	Toujours	Ponctuellement	Exceptionnellement	NC
Elu·e·s	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Référent·e PEDT	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s de l'équipe enseignante	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s des parents	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s de l'équipe d'animation	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Représentant·e·s des associations	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Associations et fédérations d'éducation populaire	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Conseil municipal des enfants	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Inspecteur·rice de l'Education Nationale		x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
CAF		x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
SDJES	<input type="checkbox"/>	x	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

*N C : non concerné

le compte-rendu est adressé à tous les membres, présents ou pas.

Glossaire

OTS : organisation du Temps Scolaire

PEdT : Projet éducatif de Territoire

AEJE : Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants

CTG : Convention Territoriale Globalisée